



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 14 août 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement en date du 13 août 2025, réf N° **EAU/AUT/25/0733**, la société

ArcelorMittal Luxembourg S.A.

a obtenu une autorisation relative à **la réalisation de 2 forages de reconnaissance équipés en piézomètres (FP30 et FP31) et 2 forages équipés en piézomètres (FP30 bis et FP31 bis) sur le site de l'ancien crassier d'Ehlerange à Sanem, Commune de Sanem.**

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **27 août 2025 au 06 octobre 2025 inclus.**

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Marion Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Steve Gierenz, échevin